

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE ?

Retirer un dossier

Les dossiers de candidature peuvent être retirés auprès de la MSA d'Armorique,
Service Interventions Sociales ou téléchargés sur le site
www.msa-armorique.fr

L'étude des projets et l'appui technique

Le « correspondant jeunes » de la MSA réalisera une première sélection des projets ne s'appuyant que sur la conformité des candidatures aux critères définis précédemment (âge et résidence des candidats, adéquation du contenu des projets déposés).

Suite à cette vérification de conformité, il proposera ses conseils aux jeunes afin de les aider à formaliser leurs projets pour présentation au comité de sélection. **Une vidéo de présentation de 10 minutes leur sera demandée.**

Dépôt du dossier

A la MSA d'Armorique, avant le **15 mai 2011**,

Service Interventions Sociales de la MSA

Pour le Finistère

3, rue Hervé de Guébriant - 29 412 LANDERNEAU CEDEX.

Pour les Côtes d'Armor :

12, rue de Paimpont - 22025 SAINT-BRIEUC CEDEX



L'essentiel & plus encore

MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL

Appel à projets jeunes 2011

L'appel à projets « Mieux vivre en milieu rural » organisé par la MSA a pour but d'offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie et de la qualité de vie des autres habitants des territoires concernés par les projets.

COMMENT PARTICIPER ?

Candidature collective

Cet appel à projets s'adresse à des groupes composés au minimum de **trois jeunes**.

Il ne vise pas à soutenir directement des réseaux associatifs.

Les jeunes porteurs de projets pourront être en contact avec des associations ou toute autre structure accompagnant leur initiative et permettant son développement.

Age des candidats

Les jeunes devront être âgés de 12 à 22 ans à la date de dépôt de leur candidature. La participation de jeunes mineurs est liée à l'établissement d'une autorisation parentale qui sera jointe à leur dossier de candidature.

Résidence des candidats

Les candidats devront résider dans une commune rurale **ou** faire partie d'un groupe composé majoritairement de ressortissants agricoles domiciliés en milieu urbain du département du Finistère ou des Côtes d'Armor.

QUELS PROJETS ?

Le projet devra se dérouler sur le département du Finistère ou des Côtes d'Armor. Il visera :

- à créer des espaces de vie, des lieux d'échanges et de rencontres au sein de la commune ou du canton,
- à agrémenter ou à faciliter la vie en milieu rural des jeunes en général,
- à faire partager sa passion ou des centres d'intérêt particuliers.

LES DOMAINES

Le contenu des projets concernera les domaines suivants :

- la culture et les arts,
- la solidarité et la citoyenneté,
- la santé et les activités physiques ou sportives,
- des démarches innovantes ou des thématiques inexplorées.

Sont exclus :

- les projets à caractère strictement événementiel,
- les projets proposés dans le cadre de la vie scolaire ou professionnelle.

LES ELEMENTS DU DOSSIER

- l'identification des membres du groupe porteur de projet (nom, prénom, date de naissance, adresse, situation scolaire ou professionnelle actuelle, régime de protection sociale),
- un descriptif du projet : le public visé, le territoire de mise en œuvre, le calendrier envisagé,
- les objectifs poursuivis,
- les moyens (humains, matériels, financiers) nécessaires et moyens d'ores et déjà mobilisables,
- les compétences spécifiques et expériences éventuelles des membres du groupe de projet pour le mener à bien,
- les partenaires envisagés ou déjà contactés.

DEUX NIVEAUX DE CONCOURS :

- un niveau départemental,
- un niveau national.

LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Le comité de sélection départemental de chaque MSA opérera son choix parmi les projets qui lui seront présentés à l'issue du contrôle de conformité des candidatures.

Ce comité se réunira en juin 2011 pour opérer un choix parmi les projets qui lui seront présentés.

Les résultats de cette sélection seront communiqués début juillet 2011.

Les bourses départementales octroyées seront d'un montant de **500 à 2 000 euros**.

Un à deux projets seront sélectionnés pour participer au concours national.

LE CONCOURS NATIONAL

Les deux premiers projets primés seront transmis le 30 novembre 2011 à la Caisse Centrale de MSA.

Au cours du premier trimestre 2012 le jury national se réunira afin de sélectionner seize projets qui se verront octroyer une bourse nationale comprise entre **1 300 euros et 2 500 euros**.

La remise de ces bourses aura lieu à PARIS dans le courant du premier trimestre 2012.